

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 9 novembre 2009 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, **Jean de HALLER (vice-président, président de la séance)**, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mmes et M. Christophe IMHOOS, Michèle STALDER (présidente) et Viviane de WITT.

Absent

Conseil municipal : M. Daniel RINALDI

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2009

- M. MULLER : en page 5, on ne comprend pas très bien ma remarque concernant le nant du parc de la mairie, parce qu'elle n'est précédée d'aucune explication.
- M. le vice-président : nous tenons compte de votre remarque sans modifier le procès-verbal..
- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : les travaux sur la route de Vandœuvres sont bientôt terminés. Concernant la zone 30 km/h secteur Cocuaz, je suis convoquée devant la commission de recours le 19 novembre prochain. Le chemin des Peutets restera fermé à la circulation jusqu'à fin mars 2010, afin de réaliser la zone de rencontre (jusqu'à fin 2009 : travaux SIG). Au chemin de la Seymaz, les seuils situés aux intersections des chemins de la Blonde et du Pré-Moineau seront posés en même temps que le revêtement phono-absorbant, en avril 2010. *(NB. Il a été décidé ultérieurement que les quatre seuils seront réalisés en avril 2010)*. Le chantier de la place de Vandœuvres est terminé. Les travaux en cours sur le giratoire concernent les SIG et le rehaussement de la bordure du trottoir. Nous avons reçu à deux reprises des représentants des SIG, qui ont reconnu des manques de coordination et de vision à long terme dans leurs services.
- Mme le Maire : notre service de voirie a été réorganisé : il comprend maintenant un service à deux personnes et un service à une personne. M. CASTELLA travaille seul de son côté. Il reste une polyvalence, mais la communication est difficile. Nous avons accepté de prendre cette décision pour donner une dernière chance au service.
- Mme le Maire : s'agissant de l'éclairage public de la commune, un deuxième modèle de LED va être posé sur le chemin de Tattes-Fontaine, dès que les SIG l'auront reçu. Nous pourrions alors nous déterminer sur un modèle, ce qui permettra aux SIG de terminer l'audit que nous leur avons demandé.
- Mme le Maire : la procédure de demande de renseignements va aboutir d'ici la fin du mois concernant les immeubles de la route de Meinier. 95 % des services ont rendu leurs préavis, qui sont positifs. Il manque encore celui de la commission d'urbanisme. À l'issue de cette procédure, vous serez amenés à rendre une résolution pour demander le déclassement des parcelles. Les propriétaires de ce terrain, M. et Mme BOREL sont positifs quant à cette transaction. Le prix est encore confidentiel. Nous allons convoquer une séance de la commission Aménagement du territoire et urbanisme pour la question de la résolution, puis vous serez amenés à voter une délibération nous permettant de signer une promesse de vente.
- Mme le Maire : l'entreprise Swisscom nous a abordés récemment pour nous proposer d'acquérir la parcelle n° 2230, située à l'angle de la route de Mon-Ideé et du chemin du Marchepied. Nous sommes intéressés par cette acquisition, estimant que c'est une occasion à ne pas manquer. Swisscom n'aura plus besoin que de 10 % du sous-sol de ce terrain.
- Mme le Maire : le légataire de la parcelle agricole n° 622, sise en contrebas de la route de Meinier, nous a demandé si nous étions intéressés à acquérir ce terrain. C'est à étudier, mais je suis pessimiste sur l'emploi que nous pouvons faire d'une parcelle située au milieu d'une zone agricole. Si je suis malgré tout mandatée pour aller demander des renseignements, je le ferai.
- M. TERRIER : pourquoi ne pas construire des immeubles sur cette parcelle ?
- Mme le Maire : pour les raisons que je viens d'évoquer. Et aussi parce qu'on nous demande de réaliser toute infrastructure sportive en intercommunalité. Mme Bojana VASILJEVIC MENOUD, directrice de l'aménagement du territoire, nous avait demandé d'étudier une solution avec le centre sportif de Rouelbeau pour le déplacement des tennis.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission Ecole, sport et loisirs a soutenu l'organisation d'un entraînement de la course de l'Escalade. 1'500 personnes étaient présentes. La manifestation a remporté un grand succès, il n'a manqué que des coups de main de votre part.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission Culture a organisé une conférence sur le cancer du sein, proposé par une habitante de Vandœuvres. 60 à 70 personnes y ont assisté. Je déplore que peu d'entre vous étaient présents. Le débat a été très bien animé par Isabelle MONCADA.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons reçu un bilan énergétique du bâtiment de la mairie. Nous étions prêts à vous faire voter le crédit pour la rénovation du bâtiment, mais ce bilan est catastrophique au niveau de l'efficacité de son enveloppe, avec 60 % de déperdition d'énergie. Nous ne pouvons donc pas accepter le projet tel que nous l'avions prévu. Nous devons effectuer une véritable rénovation, en accord avec la CMNS. Il faut reprendre le projet à zéro pour y remédier. Nous allons en discuter avec le bureau Espace Concept.
- Mme VERMEIL : il faut absolument mandater un véritable bureau d'architectes.
- M. MULLER : qui a réalisé ce bilan ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le bureau d'architectes ATBA.
- M. FOËX : nous allons en profiter pour réaliser un bilan énergétique de tous les bâtiments communaux.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : Mme VERMEIL)

La commission s'est réunie le 30 septembre 2009.

- La commission propose d'accorder :
 - une subvention de Fr. 20'000.- à l'Association ARVAN pour terminer un centre de formation d'aide familiale au Burkina Faso ;
 - une subvention de Fr. 10'500.- à l'Association SidEcole pour un projet intitulé Reach Out, en Ouganda, concernant 68 enfants ;
 - une subvention de Fr. 6'500.- à l'Association NORDESTA pour une bibliothèque pour les enfants d'une école au Brésil ;
 - une subvention de Fr. 7'000.- à l'Association BAMBI pour six mois de fonctionnement d'un de ses foyers pour orphelins en Colombie ;
 - une subvention de Fr. 4'700.- à l'Association USHAGRAM pour un puits en Inde ;
 - un subside d'accompagnement de Fr. 1'000.- à l'Association ASSKAM.
- La commission a reçu un courrier de Mme Virginie GANZ, qui avait participé à un voyage de jeunes en 2008, au Burkina Faso, dans le cadre d'un projet de l'Organisation Nouvelle Planète. Ils ont participé à la construction d'une bibliothèque. Ce bâtiment vient de subir des dégâts considérables suite à un ouragan. Mme GANZ a demandé si une subvention d'urgence pourrait être octroyée pour la reconstruction. La commission a décidé de demander à l'Exécutif de prendre contact avec Nouvelle Planète pour voir comment la commune pourrait l'aider dans le cadre d'un éventuel projet de reconstruction.

- La commission a également reçu une lettre de Mlle Camille ESTOPPEY, étudiante au Cycle d'orientation de Cayla, qui représente l'Association Cayla Solidaire, pour le voyage humanitaire d'une classe au Sénégal. La commission a demandé à l'Exécutif de prendre contact avec cette association, afin d'obtenir davantage de précisions, notamment concernant le budget du voyage et les adultes qui vont encadrer les jeunes, avant de prendre une décision concernant ce projet.
- Le projet avec TERRE DES HOMMES, proposé par M. VOUTAT, est en attente d'autorisation. Aucune décision n'a donc est prise par la commission à ce sujet.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Culture et manifestations

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 6 octobre 2009.

- La commission a poursuivi l'audition de personnes proposant des spectacles pour 2010.
- En premier lieu, la commission a reçu Mme Monique DECOSTERD et M. Eric PERDRISAT (Théâtre les montreurs d'images) pour la présentation du spectacle *Le Sourire au pied de l'Echelle*, d'Henry MILLER. C'est un spectacle sur le cirque, avec un chapiteau.
- La commission a ensuite reçu Mme Isabelle BURKHALTER et MM. Stéphane THIEBAUD et Dominique POUPAERT, pour la présentation du projet *L'envers du chapiteau*. Le projet ne semblait pas abouti. Il s'agissait, en partant de Shakespeare, de nous faire découvrir l'envers du décor et les coulisses du cirque.
- La commission a été séduite par le projet de Mme Monique DECOSTERD et de M. Eric PERDRISAT, qui s'est retrouvé en ballottage avec l'un des projets de la séance précédente.
- La commission a proposé de retenir le projet *Le Sourire au pied de l'Echelle*.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE et d'autres personnes sont allées voir un autre spectacle de cette compagnie, sous le même chapiteau, et elles ont été séduites par l'originalité du spectacle et la poésie qui s'en dégageait.
- Mme de LISLE-SARASIN : à préciser que le spectacle sera joué à la rentrée scolaire.
- M. TERRIER : oui, pour des raisons de programmation de la troupe et cela permettra également de faire participer l'école. Mme DECOSTERD nous a proposé de faire profiter les enfants de l'école de ses talents de narratrice.
- M. BENOIT : le spectacle aura-t-il lieu dans un lieu fixe ?
- M. TERRIER : oui, sous un chapiteau de 150 à 160 places.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la démonstration à laquelle j'ai assisté était magique et enchantée. Le chapiteau est très beau. Il n'y aura cette fois pas de problème en cas d'intempéries. Le projet entre dans le budget. Je pense que c'est un bon choix.
- M. MULLER : il est mentionné que le chapiteau abîmera un peu le terrain. Avez-vous fait une étude d'impact ?
- M. TERRIER : ce ne sera qu'une rigole, le parc ne sera pas dénaturé.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les Maisons Mainou ont réintégré leurs murs. Trois à quatre pièces de la petite maison vont être réaffectées aux maisons d'écriture, une à deux pièces serviront de locaux administratifs et les combles vont être réaménagés pour rapatrier les archives du Théâtre romand. La grande maison a pu être louée à un écrivain d'opéra. Les Maisons Mainou ont fait une présentation des travaux de leurs résidents extra muros à Lavigny, dans la salle des combles de l'école, le 6 novembre dernier.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) École, sports et loisirs

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie les 13 octobre et 2 novembre 2009.

Séance du 13 octobre 2009

- La commission a reçu le corps enseignant, puis est allée dîner avec ce dernier. Nous avons passé en revue les desideratas et préoccupations des enseignants. Quelques questions ont été discutées, qui vont être réglées.
- Rien signaler concernant le bilan des promotions.
- S'agissant de la fête de l'Escalade, les sapeurs-pompiers ont décidé qu'il ne leur appartenait plus de nettoyer le chaudron. Ils veulent revenir à une activité purement « pompiers ». Nous avons été déçus de leur attitude et allons le faire savoir. Nous avons demandé aux enseignants s'ils étaient d'accord de nettoyer ce chaudron et, finalement, nous allons faire appel à une autre personne, sous la responsabilité des enseignants. Les pompiers vont également renoncer à proposer des raclettes ou des saucisses, qui ne leur rapportaient pas assez d'argent. Nous allons donc en revenir à une fête de l'Escalade un peu plus proche de la réalité historique, avec de la soupe, du pain et du fromage.
- Hors la présence du corps enseignant, la commission a passé en revue les activités des associations soutenues par la commune. Rien de particulier à signaler.
- La commission a traité une demande de subvention du club de football UGS, qui joue en première ligue. Proposition de la commission : octroyer une subvention de Fr. 2'000.-.
- Un autre club de football a sollicité une aide financière de la commune, dans un but un peu plus particulier : ce club, situé à Cologny, vise le titre du championnat de LNA de FUTSAL (football en salle) avec sa première équipe et veut développer ce nouveau sport à Genève en utilisant comme moyen d'entraînement le KOMBALL Freestyle Football (concept sinon inventé, en tous les cas développé à Genève). Ce club a, pour assurer la relève, une section junior assez importante. La demande portait sur une subvention de Fr. 10'000.- pour la section junior, sachant que Cologny verse une contribution de Fr. 12'000.-. Proposition de la commission : octroyer une subvention de Fr. 2'000.-.
- Concours hippique : en avril 2010 aura lieu, à Palexpo, la finale de la coupe du monde de sauts d'obstacles et d'attelages. Une demande de subvention exceptionnelle nous a été adressée. Proposition de la commission : octroyer une subvention de Fr. 5'000.-, vu l'importance de l'événement.
- La commune avait reçu une demande de l'enseignant d'arts visuels d'installer un four à céramique à l'école de Vandœuvres. Un tel four vaut environ Fr. 15'000.-. La commission a longuement débattu de cette question. Réalisant que cela comportait des risques, que cette demande était liée à cet enseignant, mais qu'il n'y avait aucune garantie qu'il allait rester longtemps affecté à l'école de Vandœuvres, qu'un autre enseignant lui succédant aurait d'autres demandes, que jusqu'à maintenant les élèves ont pu suivre cet art en faisant cuire des pièces ailleurs qu'à Vandœuvres, qu'à Vandœuvres on héberge les bureaux de la directrice, que nous devons meubler d'autres salles, que notre école a donc dû financer davantage d'aménagements que les autres écoles de l'établissement, et que ce four n'aurait pas intéressé les autres écoles car cet instituteur n'y enseigne pas, la commission a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande.
- Le sujet du mur de grimpe a été renvoyé à une séance suivante.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant les conseillers municipaux, concierges ou cantonniers qui sont également pompiers, il y a un problème : ils doivent d'abord être pompiers avant de pouvoir exercer leur autre fonction lors des manifestations. Ce sont des gens qui nous manquent lorsque nous organisons ces manifestations.
- M. DESPLAND : ce problème a été débattu en commission. Nous avons réalisé que le problème venait du fait qu'il n'y avait pas de cahier des charges pour les pompiers.
- Mme le Maire : nous en faisons un pour chaque manifestation, mais il est exclu que nous élaborions un cahier des charges général pour les pompiers. Nous en avons parlé avec d'autres communes. Cela se passe ailleurs de façon facile et spontanée.
- Mme VERMEIL : pourrions-nous recevoir la liste des subventions attribuées aux associations sportives ? Je trouve que notre budget est très maigre pour le sport.

Séance du 2 novembre 2009

- La séance a fait l'objet d'une présentation, par M. MULLER, d'un projet de mur de grimpe qu'il avait demandé à la société Entre-Prises. Ce mur pourrait être installé dans la salle polyvalente. Ses dimensions sont les suivantes : 70 m² de surface d'escalade, 7m80 de haut, 8m70 de large, 6 lignes d'assurance et un surplomb de 1m40 de dévers, une zone d'apprentissage, pour un total de 510 prises. Le débat a été vif concernant la problématique de l'esthétique, et quant à savoir si nous répondions à une demande ou si nous allions créer un besoin. Cet aménagement coûterait Fr. 66'000.-, selon le devis que nous avons reçu. La commission n'a pas tranché. Il a été décidé de creuser la question, afin de voir si le projet pouvait être affiné sous d'autres aspects. L'étude va également porter sur le taux d'occupation de la salle et sur un projet de club de grimpe, qui pourrait s'occuper de la gestion de ce mur.
- Concernant les terrains sportifs de la route de Meinier, la commission souhaite qu'une solution soit trouvée pour que ces terrains soient déplacés et non supprimés. Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il y a un véritable besoin de lieu comme ces terrains de sport. Nous ne sommes pas rassurés par ce que nous venons d'entendre concernant le fait que nous ne pourrions certainement pas les déplacer en zone agricole ou dans le parc de la mairie, et que l'on risque de devoir se déplacer jusqu'à Rouelbeau pour le tennis.
- Mme le Maire : il faudra se renseigner attentivement sur la demande relative au mur de grimpe. À mes yeux, ce n'est pas beau. Cela porterait atteinte à l'esthétique de la salle polyvalente. Je m'oppose absolument à ce que l'on fasse revenir le mur sur des vitres qui donnent sur le Mont-Blanc. Je suis d'accord que l'on étudie cette question, mais que l'on vérifie s'il y a une demande, et faisons-le dans le respect de cette salle qui sert à bien d'autres manifestations. Concernant le projet d'immeubles, il est clair que nous devons rechercher un endroit pour les tennis et le terrain vert. Ce dernier pourrait être déplacé dans le préau et il y aura une esplanade derrière les immeubles. Nous pouvons aussi étudier de mettre les tennis dans la zone sportive envisagée au manège de Crête.
- M. FOËX : la question esthétique est facile à résoudre. Certains murs de grimpe sont très beaux. Si nous décidons d'en implanter un, il faudra y mettre les moyens, en prévoyant un beau mur, avec des panneaux pré-moulés. Quant à l'implantation, je suis d'accord qu'il ne faut pas obturer les baies vitrées, car, de l'extérieur, on verrait la structure du mur, ce qui serait très laid. Il faut prendre le mur du fond, en intégrant la porte, cela donnera de la cohérence, avec un mur professionnel.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Administrative, financière et juridique*(Rapporteur : M. GRUSON)*

La commission s'est réunie le 27 octobre 2009.

- La commission a examiné le projet de budget en détail, vous avez lu l'avis du président dans le procès-verbal.
- Les principales modifications par rapport au budget 2009 apparaissent aux charges. Premièrement, avec la péréquation financière qui augmente de Fr. 1'450'000.-. Deuxièmement avec les traitements et les jetons de présence, qui augmentent de Fr. 232'875.-. Troisièmement, pour éviter les demi-mesures, en prévoyant un ASM à plein temps. Quatrièmement, en prévoyant une dépense pour recruter à l'extérieur des compétences d'expertise et de suivi de chantiers, sans engager de technicien communal.
- Ce qui précède est compensé par des diminutions de charges : Fr. 813'000.- de moins dans la rubrique *Biens, services et marchandises*. Je vous épargnerai le long débat sur l'utilité de l'engin polyvalent de type Manitou.
- Les revenus augmentent de Fr. 681'800.-. Je partage l'avis de Mme VERMEIL sur le manque de soutien aux associations sportives.
- Le budget présente un excédent de revenus de Fr. 27'376.-.
- M. de TOLEDO : je félicite et remercie M. GRUSON pour son rapport précis et concis.
- M. GRUSON : la commission a examiné le budget point par point. Je vous propose de ne pas passer en revue toutes les rubriques, sauf si vous avez des questions à poser précisément sur l'une de ces rubriques.
- M. TERRIER : je partage les avis exprimés concernant les subventions sportives. Je serais ravi que nous puissions discuter d'un montant supérieur, afin de mieux soutenir des associations présentes sur la commune ou utilisées par des Vandœuvriens, ce qui nous permet d'ailleurs parfois de négocier des avantages financiers pour les utilisateurs de notre commune. Si vous êtes d'accord d'entrer en matière pour une augmentation, je soutiendrai cette demande.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je réponds en principe à toutes les demandes de subventions sportives, par rapport au budget disponible. Je les transmets à la commission lorsqu'elles sont importantes.
- M. GRUSON : dans le cadre du budget actuel, l'exécutif a une marge de manœuvre pour octroyer davantage de subventions.

Présentation du budget 2010**Page 1**

- M. le vice-président : le total des charges s'élève à Fr. 9'386'592.-, le total des revenus se monte à Fr. 9'413'968.-, ce qui correspond à un excédent de revenus de Fr. 27'376.-.

Page 2

- M. le vice-président : en ce qui concerne les charges du personnel, les principales augmentations se trouvent aux rubriques 300 *Autorités*, 301 *Traitements du personnel* et 303 *Assurances sociales*.
- M. E. PRADERVAND : pourquoi nous sommes-nous octroyés une augmentation de 24 % ?
- M. le vice-président : parce que vous l'avez voté. C'est l'effet des décisions prises par le conseil municipal il y a une année d'augmenter les jetons de présence et la rémunération de l'exécutif (cf. le règlement voté par le conseil municipal).

Page 3

- M. le vice-président : les revenus sont estimés sur la base des données remises par l'Etat. Une assez grande prudence a été de mise en raison des circonstances économiques, principalement en ce qui concerne les impôts sur le revenu, qui ne sont en augmentation que de Fr. 650'000.- par rapport au budget 2009.

Page 4

- M. le vice-président : 92 % de hausse des jetons du conseil municipal.
- M. VOUTAT : 050.318 *Administration – prestations de service par des tiers* : le montant de Fr. 55'000.- n'est-il pas élevé pour les coûts d'affranchissement, de téléphone, etc. ?
- Mme le Maire : il comprend aussi toutes les assurances.
- M. E. PRADERVAND : 020.307 *Maire et adjoints – retraite Conseil administratif* : je suis opposé à la retraite des exécutifs et je ne comprends pas pourquoi l'on prévoit une augmentation de 12 % par rapport au budget 2009, alors que, selon le règlement, les retraites sont indexées au coût de la vie.
- M. GRUSON : il doit y avoir d'autres raisons qui expliquent cette augmentation.
- Mme le Maire : nous allons creuser la question. Elle est pertinente.
- M. le vice-président : la réponse sera donnée lors de la prochaine séance de la commission financière.

Page 5

- Mme VERMEIL : 082.312 *Immeuble du centre communal – Eau, électricité, gaz, combustible* : comment peut-on économiser près de 20 % sur l'énergie ?
- Mme le Maire : les SIG ont réajusté leurs tarifs, ils vont rembourser de l'argent à leurs clients et nous avons pris une marge en 2009.

Page 7

- M. le vice-président : 110.352 *Police municipale – Participation aux frais de surveillance (ASM)* : ce poste est augmenté de 145 %, parce qu'il est proposé d'augmenter le poste d'ASM de 50 à 100 % et qu'il faut prévoir un traitement supérieur à 100 % pour tenir compte, notamment, des remplacements.
- M. TERRIER : cela représente Fr. 10'000.- de plus par mois. Cela ne vous choque-t-il pas ? Par ailleurs, je n'ai pas le souvenir que le conseil municipal ait avalisé cette augmentation concernant les ASM, qui ne servent à rien.
- M. GRUSON : le montant de Fr. 118'300.- ne correspond pas à un nouvel ASM. On sait qu'un poste pour une année, 24 heures sur 24, c'est cinq postes, donc un poste pour une année, 12 heures par jour, c'est deux postes et demi, pour les remplacement, les vacances, etc. Ce montant correspond donc à ce financement, plus la participation aux remplacements, et non au salaire d'un ASM.
- Mme le Maire : cela comprend également la location de l'arcade, du matériel, etc. Le conseil avait souhaité augmenter le taux d'activité des ASM de 50 à 100 %. Or, il faut un taux de 140 % pour obtenir un taux effectif de 100 %.
- M. BENOIT : lorsque nous avons eu cette discussion, nous avons trouvé que le montant était important pour une présence effective des ASM pendant deux ou trois heures par jour. Il nous avait été expliqué qu'en rajoutant quelques milliers de francs, nous pouvions avoir un taux de 100 %.
- M. de TOLEDO : disposons-nous d'un rapport d'évaluation sur le travail des ASM ?

- M. DESPLAND : la commission Bâtiments, feu et sécurité a reçu le chef des ASM et le rapport de commission relatif à cette séance a été accepté par le conseil.
- M. TERRIER : je n'ai pas le souvenir que nous ayons débattu en plénière sur un rapport de commission faisant état de cette augmentation.
- Mme le Maire : le conseil a pris acte de ce rapport de commission lors de sa séance du 28 septembre dernier.
- M. TERRIER : il ne ressort pas du rapport de commission que cette dernière a préavisé favorablement un ASM à 100 %.
- Mme CHRISTE : combien d'heures hebdomadaires travaillent les ASM ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : 40 heures par semaine.
- M. Th. PRADERVAND : le chef des ASM a relevé lorsqu'il a été reçu par la commission que les ASM devaient travailler en binômes.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce n'est obligatoire que le soir.
- M. GRUSON : j'aimerais soulever une question de principe. Soit nous avons un exécutif qui sert à quelque chose, soit nous commençons à discuter tout ce qu'il nous propose. Il ne relève pas de notre responsabilité de décider si l'ASM doit être à 40, 60 ou 80 %. Il nous appartient de décider si nous voulons un ASM ou non, mais pas de discuter de son taux de travail.
- **Vote sur l'augmentation de Fr. 118'300.- par rapport au budget 2009, de la rubrique 110.352, qui permet d'avoir un ASM à 100 % : 4 oui, 4 non, 4 abstentions. Vote du président, vu l'égalité des voix : le président vote oui.**
- M. de TOLEDO : je demande que nous votions sur un rapport d'activités des ASM.
- M. le vice-président : nous reviendrons sur cette question au point 6 de l'ordre du jour.

Page 13

- M. E. PRADERVAND : 540.365 *Institutions pour la Jeunesse – Subventions institutions privées* : pourquoi n'y a-t-il pas de subvention pour la garderie *Les Mille et Une Pattes* ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : elle n'en a jamais demandée. Nous lui mettons les locaux à disposition, elle fixe ses tarifs et gère sa comptabilité.

Page 14

- Mme VERMEIL : 620.311 *Routes communales – Achat de mobilier, machines, véhicules* : en votant le budget, votons-nous aussi l'engin chargeur polyvalent ?
- Mme le Maire : oui, j'ai informé le chef cantonnier que je maintiendrais la proposition de le faire figurer au budget, mais que nous ne l'achèterions que si le besoin était avéré. Il y a eu un débat à ce sujet en commission financière et cela a été accepté.
- Mme VERMEIL : pourrions-nous louer un engin de ce type lorsque nous en avons besoin ?
- Mme le Maire : je défends la voirie, qui est au minimum au niveau du personnel. Cela aide au bon fonctionnement du service. Nous abondons en faveur d'un nouveau camion pour les pompiers, je pense qu'il ne faut pas discuter non plus pour l'achat de ce véhicule.
- Mme VERMEIL : nous achetons aussi une balayeuse, cela fait beaucoup de véhicules.
- M. le vice-président : nous n'avons que trois hommes pour la voirie et nous voulons une commune qui soit bien entretenue. Avant de voter, donnez-moi l'occasion de vous expliquer une nouvelle fois le besoin : ce n'est pas un grand véhicule, c'est un petit engin polyvalent, aussi utile pour le parc de la mairie.
- **Vote : qui approuve le poste 620.311 à Fr. 108'500.- ? Oui, à l'unanimité.**
- Mme CHRISTE : qu'en est-il d'une participation de la commune à l'achat de vélos ?

- Mme le Maire : nous avons décidé de rajouter une ligne 650.366 *Trafic régional – Subventions à personnes physiques*. Nous n'avons pas prévu de montant sous cette rubrique, car l'excédent de revenus est bien moindre qu'en 2009 et afin de procéder de la même manière qu'avec les abonnements TPG, la première année, car nous ne pouvions pas connaître le montant de la participation de la commune à l'avance. Nous avons évoqué les conditions suivantes : Fr. 500.- par vélo, deux vélos au maximum par famille, sur présentation d'une facture, ouvert sur une année et montant maximum de Fr. 40'000.-.
- M. GRUSON : je propose qu'à la rubrique 650.366, vous indiquiez la somme de Fr. 27'000.-, ce qui réduirait l'excédent budgétaire à Fr. 376.-. Cela permettrait de s'assurer que la volonté du conseil soit suivie.
- M. le vice-président : je vous propose de voter sur le principe du subventionnement des vélos, en portant Fr. 27'000.- à la ligne 650.366.
- M. GRUSON : la population de Vandœuvres n'a pas besoin de subvention pour des vélos.
- M. TERRIER : je vois que dès qu'il s'agit de sport et de gestes en faveur de la population, on trouve cela stupide, et qu'en même temps on nous fait accepter en quelques minutes, sans débattre, une augmentation de près de Fr. 120'000.- pour un ASM. Il y avait une raison de prévoir un montant de Fr. 0.- à la rubrique 650.366. J'aimerais simplement qu'on nous l'explique clairement. Nous pouvons laisser à la rubrique à Fr. 0.-, tout en dépensant le montant décidé, qui figure dans le procès-verbal.
- Mme le Maire : vous avez répondu à la question en la posant.
- M. TERRIER : alors laissons cette ligne à Fr. 0.-.
- **Vote : qui approuve le poste 650.366 à Fr. 27'000.- ? 8 oui, 2 non, 2 abstentions.**
- Mme le Maire : vous venez de bloquer cette rubrique à Fr. 27'000.- !
- M. le vice-président : c'est un budget, vous pourrez le corriger en fonction des besoins.

Page 16

- Mme VERMEIL : 780.318 *Autres tâches de protection de l'environnement – Prestation de service à des tiers* : ce que nous ne dépensons pas une année, pouvons-nous le dépenser l'année suivante ? Le projet agro-environnemental tarde à voir le jour, cela veut-il dire que le budget prévu ne pourra plus être dépensé ?
- M. FOËX : pour provisionner, il faut des factures, et il y a eu des honoraires. Il est donc possible de provisionner cette somme.

Page 17

- Mme le Maire : 900.341 *Impôts – Péréquation financière intercommunale* : nous voyons ici l'effet direct de la nouvelle péréquation intercommunale, renforcée par une loi qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010. C'est un renforcement de la solidarité avec des communes qui ont des centimes additionnels très élevé. C'est un lourd tribut, mais qui est dû, et nous avons la chance d'être une commune qui a une bonne assise financière.

Retour sur la page 6

- M. de TOLEDO : j'aimerais que l'on se prononce sur la suppression du poste de technicien communal dans les traitements du personnel (090.301 *Autres charges et revenus – Traitements du personnel*). Cela doit être demandé pour chaque projet et non prévu dans le traitement du personnel.
- Mme le Maire : ce montant a été placé la rubrique *Autres charges et revenus*, en raison de sa diversité, car la fonction de technicien communal dépend du type de chantier. Ne supprimez pas ce montant, car si l'on se rend compte que l'on en a besoin, nous n'aurons

pas d'argent disponible. Nous risquons d'avoir besoin d'un tel mandataire avant de voter un crédit. Laissez-nous donc un montant.

- M. BENOIT : cela me pose un problème s'il s'agit d'engager une nouvelle personne, car elle n'aurait pas de charge régulière et il faudrait augmenter son salaire chaque année. Nous pouvons garder une somme pour un mandataire extérieur, mais annulons le poste en tant que traitement fixe.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le montant pourrait être coulé dans des honoraires.
- M. de TOLEDO : oui, coulissons Fr. 100'000.- de la ligne 090.301 à la ligne 090.318, qui passera ainsi à 125'000.-.
- **Vote : qui approuve la réduction du poste 090.301 de Fr. 148'000.- à Fr. 48'000.- et l'augmentation du poste 090.318 de Fr. 25'000.- à Fr. 125'000.- ? oui, à l'unanimité.**
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Budget de fonctionnement 2010 et taux du centime additionnel

DELIBERATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2010 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2009,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 9'413'592,-- aux charges et de Frs 9'413'968,-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 376,--

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 31 centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E , dans sa séance du 09 novembre 2009,
à l'unanimité, soit

11 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de Frs.9'413'592,-- aux charges et de

Frs.9'413'968,-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à
Frs. 376.--

- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2010 à 31 centimes.

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle

DELIBERATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2010

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D E C I D E , dans sa séance du 09 novembre 2009,
à l'unanimité, soit

12 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à 100 %

Indemnités aux maire et adjoints et aux conseillers municipaux

DELIBERATION

INDEMNITES ALLOUEES EN 2010 AUX MAIRES ET ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu le projet de budget pour l'année 2010,

vu le rapport de la commission des finances du 27 octobre 2009,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E , dans sa séance du 09 novembre 2009,
à l'unanimité, soit

09 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

- De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à Frs 183'240.--.
- De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à Frs 115'000.--.
- De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2010 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux
02.300 Indemnités aux maire et adjoints

Crédit d'engagement : acquisition d'une balayeuse pour le service voirie

- M. Th. PRADERVAND : il faudrait voir avec le fournisseur si nous pouvons obtenir le modèle Euro 5 et non Euro 4.

DELIBERATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE POUR LE SERVICE VOIRIE DE LA COMMUNE

Vu l'article 30, chiffre 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 09 novembre 2009,

11 voix pour 0 voix contre 1 abstention,

- d'ouvrir un crédit d'engagement de **Fr. 255.000.00**, destiné à l'acquisition d'un véhicule type balayeuse Maxi compacte RAVO ;
- de comptabiliser ce crédit en investissement sous la rubrique 62.506.

- d'amortir la dépense en 5 ans, la première fois en 2011 ; les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331.

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Crédit d'engagement : véhicule pompiers

- M. Th. PRADERVAND : je propose de limiter la vitesse de ce véhicule à 40 km/h, dans la mesure où les pompiers ne sont plus censés sortir de la commune. Nous économiserions Fr. 8'000.-.
- Mme le Maire : message entendu, nous transmettrons.

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

PROJET DE REMPLACEMENT DU VEHICULE PIONNIER ACTUEL DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS.

Vu l'article 30, chiffre 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 09 novembre 2009,

9 voix pour 1 voix contre 2 abstentions,

- d'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 155.000.--, destiné à l'acquisition d'un véhicule Mercedes Benz Sprinter 516 CDI avec châssis-double cabine 4 x 2, toute option comprise, sans aménagement particulier, pour la compagnie des sapeurs-pompiers ;
- de comptabiliser ce crédit en investissement sous la rubrique 14.506 ;
- d'amortir la dépense en 5 ans, la première fois en 2011 ; les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 14.331.

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : le 12 novembre prochain a lieu la réception des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens. Je serais heureuse qu'un certain nombre de conseillers municipaux soient présents.
- Mme le Maire : le Marché de Noël se déroulera le 28 novembre. Nous nous sommes demandé si nous allions inaugurer la place ce jour-là. Nous avons pensé que le plus adéquat était d'organiser une vraie fête au printemps, et d'offrir le jour du Marché de Noël, sur la place, un café-croissant le matin et une petite animation. Nous aimerions qu'un véritable comité de fête soit constitué pour organiser l'inauguration officielle.
- M. le vice-président : qui se propose de participer à ce comité ?
- Mme CHRISTE : j'y participe volontiers.
- M. le vice-président : nous vous donnons la présidence.
- Les autres conseillers qui se proposent de faire partie de ce comité sont Mme et MM. GRUSON, de LISLE SARASIN, MULLER et Th. PRADERVAND.
- Mme le Maire : avons pensé organiser cette manifestation le 28 mai ou le 4 juin 2010.
- Mme VERMEIL : qu'allons-nous faire pour l'éclairage de la place ? Les marches sont dangereuses la nuit.
- Mme le Maire : il y aura de l'éclairage.
- Mme VERMEIL : je regrette que l'on n'ait prévu plus d'arbres devant le restaurant. Il n'y aura pas d'ombre sur la place.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il faut organiser des séances des commissions Financière et Bâtiment avant la prochaine séance du conseil, car le délai de retour des soumissions relatives à la maison Bianchi est fixé au 23 novembre prochain.
- M. GRUSON : proposez-nous des dates avec un sondage Doodle.

6. Propositions individuelles et questions

- Mme VERMEIL : je vous annonce le dépôt d'une motion pour un projet de mise sur pied de travail temporaire pour les jeunes communiers.
- Mme VERMEIL donne lecture de la motion (cf. annexe).
- **Vote sur l'entrée en matière : l'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.**
- M. de TOLEDO : je regrette que nous traitions ce point maintenant. Il aurait fallu le traiter avant le budget.
- M. GRUSON : comme tout le monde veut en discuter, soit nous créons une commission ad hoc, soit nous le renvoyons à la commission des finances.
- **Vote sur le renvoi de la motion à la commission Administrative, financière et juridique : 10 oui, 0 non, 1 abst.**
- **La motion est renvoyée à la commission Administrative, financière et juridique**
- M. BENOIT : nous n'avons toujours que des rapports de commissions uniques, sans rapports de minorité. Dès lors, j'aimerais que les rapports soient équitables et neutres. M.

TERRIER a par exemple exprimé son point de vue personnel concernant le four à céramique.

- M. TERRIER : c'est faux, j'ai expliqué pourquoi les commissaires étaient d'accord ou pas d'accord avec cette acquisition.
- M. le vice-président : le rapporteur exprime la position majoritaire de la commission, un minoritaire pourrait lever la main pour exprimer sa position minoritaire.
- M. GRUSON : il suffit de déposer un rapport de minorité.
- M. le vice-président donne lecture d'une lettre de Mme et MM. François BUFFAT, Yves BOREL et Michel GAMPERT demandant un soutien plus important de la commune au Théâtre du Crève-Coeur.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission Culture a reçu les signataires de ce courrier au mois de septembre. Elle a répondu qu'elle soutenait en priorité les fondations situées sur le territoire de la commune, mais qu'elle allait néanmoins augmenter sa subvention au Théâtre du Crève-Coeur. Nous avons répondu à ce courrier, qui avait été adressé, dans un premier temps, à Mme le Maire.
- M. de TOLEDO : je reviens sur les ASM. J'avais demandé une évaluation de leurs activités. Nous avons décidé d'augmenter le taux de présence des ASM sur notre commune, il y a dû y avoir une étude à ce sujet. Si elle n'a pas été faite, qu'on en fasse une et qu'elle soit présentée au conseil municipal. Je vous demande de voter à ce sujet.
- M. GRUSON : cela a d'abord été examiné en commission Bâtiments, feu et sécurité, puis en plénière.
- **Vote : qui demande que l'exécutif transmette un rapport sur les activités des ASM à la commission Bâtiments, feu et sécurité ? 10 oui, 0 non, 2 abstentions.**
- **L'exécutif transmettra un rapport sur les activités des ASM à la commission Bâtiments, feu et sécurité.**

7. Date de la prochaine séance

séance n° 18 : lundi 7 décembre 2009 à 18h00

La séance publique est levée à 23h45.

La Secrétaire du Conseil municipal

Le Vice-président du Conseil municipal

Véronique CHRISTE

Jean de HALLER